UES EYROLLES

2024 – Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes a été instauré par la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».
Cet index permet d'**évaluer sur une échelle de 100 points, le niveau d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'entreprise,** avec 4 indicateurs précis.
Cette année est la cinquième édition de la publication de l'index pour les entreprises de 50 à 250 salariés.

Index 2024 (données 2023) :

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes					
	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	8.8	29	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1.6	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés dans l'année suivant leur retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			89		100
INDEX (sur 100 points)			**89**		**100**

29 février 2024